

# Carhaix-Plouguer



## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

### **Exercice 2018**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés (VP 056) .....	4
1.5.	Volumes facturés (VP 068) .....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	8
1.10.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	8
1.10.2	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	8
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service .....	9
2.1.	Modalités de tarification .....	9
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	11
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance .....	13
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	13
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	15
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	15
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	16
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	16
4.	Financement des investissements .....	17
4.1.	Montants financiers.....	17
4.2.	Etat de la dette du service .....	17
4.3.	Amortissements .....	17
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	18
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	21
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	22

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Carhaix-Plouguer
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement Matières de vidange ANC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Carhaix-Plouguer et quelques entreprises des communes de Cléden-Poher(Kerhervé, Saint-Hernin (Goas Ar Gonan) et Le Moustoir.
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : 14/11/2007.  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 14/11/2016  Non

\* Approbation en assemblée délibérante

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

*Nature du contrat :*

- Nom du prestataire : VEOLIA Eau
- Date de début de contrat : 01/01/2017
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2028
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2028
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire : Gestion du service public de l'assainissement collectif incluant le droit exclusif pour le délégataire d'assurer le SP de collecte et de traitement des eaux usées, de traitement et évacuation des boues, de traitement et évacuation des sous-produits issus des systèmes de collecte et de dépollution, le suivi du milieu récepteur des eaux usées, du dépotage et du traitement des matières de vidange. Obligation d'exploiter les ouvrages et installations du service conformément aux réglementations en vigueur, d'en assurer le fonctionnement, la surveillance, l'entretien, la maintenance et les renouvellements. Renseignements et conseils à la collectivité, relation avec les abonnés, avec les agriculteurs du plan d'épandage, avec les opérateurs en charge du dépotage des matières de vidange, gestion clientèle

## 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **6 786 habitants** au 31/12/2018 (6 875 au 31/12/2017).

## 1.4. Nombre d'abonnés (VP 056)



Les **abonnés domestiques et assimilés** sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 852 abonnés** au 31/12/2018 (3 831 au 31/12/2017).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

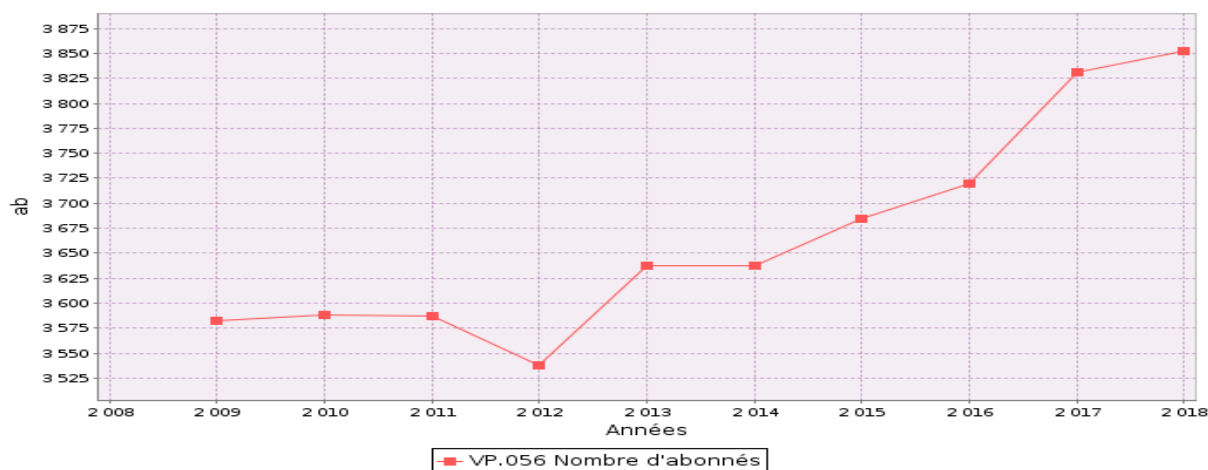
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Carhaix-Plouguer (29)	3 828	3 843	6	3 849	
Cléden Poher (29)	1	1	0	1	
Le Moustoir (22)	1	1	0	1	
Saint Hernin (29)	1	1	0	1	
<b>Total</b>	<b>3 831</b>	<b>3 846</b>	<b>6</b>	<b>3 852</b>	<b>0,6%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 4 028.

La **densité linéaire d'abonnés** (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 43,96 abonnés/km) au 31/12/2018. (43,95 abonnés/km au 31/12/2017).

Le **nombre d'habitants par abonné** (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,76

habitants/abonné au 31/12/2018. (1,79 habitants/abonné au 31/12/2017).



### 1.5. Volumes facturés (VP 068)



	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>		1 634 627	
Abonnés non domestiques		67 680	
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>1 690 657</b>	<b>1 702 307</b>	<b>0,7%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



## 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes exportés</b>	0	0	0 %
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Saint Hernin	15 004	25 950	73%
Cléden-Poher	18 294	16 863	-7.8%
Le Moustoir	1 020	5 843	472.8%
Landedeau (non raccordé-transport d'effluents)	0	0	0%
<b>Total des volumes importés</b>	<b>34 318</b>	<b>48 656</b>	<b>41.8%</b>

## 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 12 au 31/12/2018 (12 au 31/12/2017).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 87,62 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 87,62 km (87,17 km au 31/12/2017).

Une extension de réseau réalisée en 2017 sur Kerhervé à Cléden-Poher est désormais intégrée dans le SIG et est donc comptabilisé dans le linéaire total annoncé ci-dessus.

6 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
A1-Trop plein du poste de relèvement - Débitmètre	PR Tronjoly	500 m <sup>3</sup>
A1-Trop plein regard - Détecteur de surverse	Rue des orfèvres 1	
A1-Trop plein regard - Détecteur de surverse	Rue des orfèvres 2	
R1 -Trop plein du poste de relèvement-Détecteur de surverse	PR Moulin du Roy	
R1-Trop plein du poste de relèvement-Détecteur de surverse	PR Villeneuve	
R1-Trop plein du poste de relèvement-Détecteur de surverse	PR Kerdaniel	

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec

Code Sandre de la station : 0429024S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (faible charge)									
Date de mise en service		30/04/1974									
Commune d'implantation		Carhaix-Plouguer (29024)									
Lieu-dit		Moulin Hézec									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		100 000 EH									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		6 900 ± 20% de novembre à avril * 6 300±20% de mai à octobre **									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 12 mai 2017 ( AP abrogeant celui du 24/04/2001) <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Hyères									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub> (moyenne sur 24 h)		25		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				95			
DCO(moyenne sur 24 h)		90		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				95			
MES(moyenne sur 24 h)		30		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				95			
NGL(moyenne mensuelle)		10* et 20**		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90* et 85**			
NTK(moyenne mensuelle)		6* et 15**		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90* et 85**			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		2.5*et 5**		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90* et 85**			
Pt (moyenne mensuelle) Moyenne annuelle		2* et 1** 1		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				95* et 90**			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL/NTK ***		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	OUI	3.0	99.5	22.9	98.0	5.4	98.6	2 1.5***	96.7 97.4***	0.2	98.7

\*étiage

\*\* hors étiage

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec (Code Sandre : 0429024S0003)	1 274	1 002
<b>Total des boues produites</b>	<b>1 274</b>	<b>1 002*</b>

- \*Boues produites hors réactifs

### 1.10.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec (Code Sandre : 0429024S0003)	1 445,8	1 204,6
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>1 445,8</b>	<b>1 204,6</b>

Commentaire: avec chaux pour les boues épandues



## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	<u>Construction nouvelle</u> 1 242 €	<u>Construction nouvelle</u> 1 242 €
	+3.11€/m <sup>2</sup> si >500m <sup>2</sup>	+3.11€/m <sup>2</sup> si >500m <sup>2</sup>
	<u>Construction existante</u> 621 €	<u>Construction existante</u> 621 €
	+1.55€/m <sup>2</sup> si >500m <sup>2</sup>	+1.55€/m <sup>2</sup> si >500m <sup>2</sup>
	Si servitude de passage 410 €	Si servitude de passage 410 €

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/11/2015 effective à compter du 01/12/2015 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 27/11/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif 2018
- Délibération du 26/11/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif 2019.

La station d'épuration est équipée d'une nouvelle unité de dépotage et de traitement des matières de vidange, opérationnelle depuis 2017.

Le tarif applicable aux usagers vidangeurs domestiques est le suivant :

Tarifs Matières de vidange	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité	4.96 €/m <sup>3</sup>	4.96 €/m <sup>3</sup>
Part du délégataire	11.52 €/m <sup>3</sup>	12.08 €/m <sup>3</sup>
Total	<b>16.48 €/m<sup>3</sup></b>	<b>17.04 €/m<sup>3</sup></b>

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	44,32 €	44,32 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
Tranches	Prix au m <sup>3</sup>	<b>0,622 €/m<sup>3</sup></b>	<b>0,622 €/m<sup>3</sup></b>
	1 à 6000 m <sup>3</sup>	0,622 €/m <sup>3</sup>	0,622 €/m <sup>3</sup>
	6001 à 12000 m <sup>3</sup>	0,560 €/m <sup>3</sup>	0,560 €/m <sup>3</sup>
	12001 à 24 000 m <sup>3</sup>	0,498 €/m <sup>3</sup>	0,498 €/m <sup>3</sup>
	24 001 à 50 000 m <sup>3</sup>	0,435 €/m <sup>3</sup>	0,435 €/m <sup>3</sup>
	50 001 à 75 000 m <sup>3</sup>	0,373 €/m <sup>3</sup>	0,373 €/m <sup>3</sup>
	75 001 à 100 000 m <sup>3</sup>	0,311 €/m <sup>3</sup>	0,311 €/m <sup>3</sup>
	>100 000 m <sup>3</sup>	0,249 €/m <sup>3</sup>	0,249 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	23,84 €	25 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,0736 €/m <sup>3</sup>	1,126 €/m <sup>3</sup>
Industriels sous convention	0 à 150 000 kgs	0,8618 €/kg	0,9039 €/kg
	150 001 à 450 000 kgs	1,2355 €/kg	1,2959 €/kg
	450 001 à 750 000 kgs	1,1421 €/kg	1,1979 €/kg
Prix au kg de pollution-MO et MES	750 001 à 1 000 000 kgs	0,4672 €/kg	0,4900 €/kg
	> 1 000 000 kgs	0,2077 €/kg	0,2179 €/kg
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,15 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

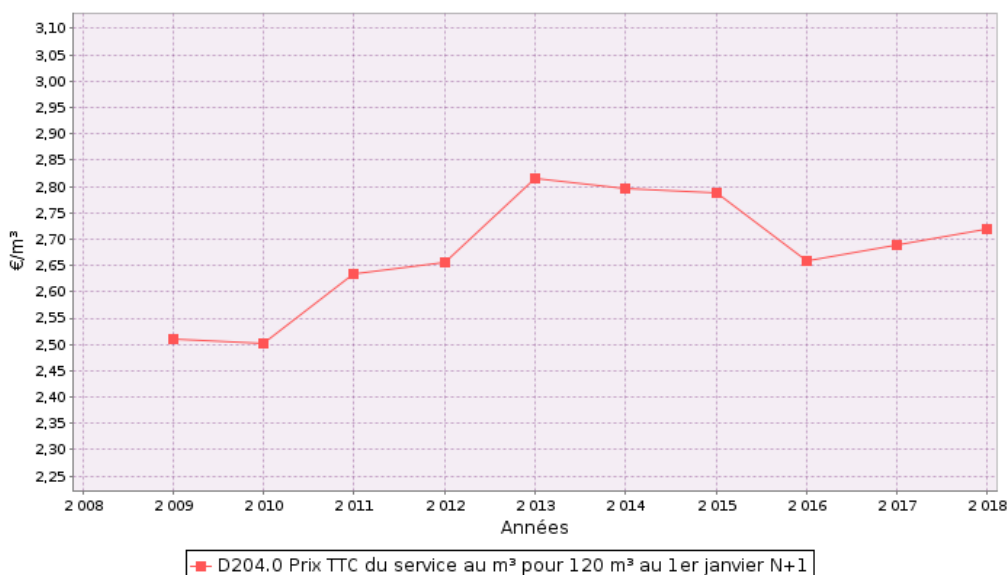
## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	44,32	44,32	0%
Part proportionnelle	74,64	74,64	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	118,96	118,96	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	23,84	25,00	4,9%
Part proportionnelle	128,83	135,12	4,9%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	152,67	160,12	4,9%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	18,00	-16,7%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
Autre : _____	0,00	0,00	___%
TVA	29,32	29,71	1,3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	50,92	47,71	-6,3%
<b>Total</b>	<b>322,55</b>	<b>326,79</b>	<b>1,3%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,69</b>	<b>2,72</b>	<b>1,1%</b>

**ATTENTION :** si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle  
 semestrielle ( sauf cas particulier des industriels sous convention)

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants : fi

Financement de travaux, remboursement de dettes et évolution annuelle de la tarification du délégataire selon la formule d'évolution des prix conformément au contrat de DSP.

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	343 941,38	357 694.17	4.00%
<i>dont abonnements</i>	161 48,73	170 372.34	5.50%
Redevance eaux usées usage non domestique	240 082,50	384 815.72	60.28%
<i>dont abonnements</i>	129	132.96	3.07%
Recette pour boues	40 683.99	103 721.89	154.95%
Recette pour effluents importés (Matière de vidange)	279.87	2 482.07	786.87%
Régularisations (+/-)	-5 657.04	-10 772.44	90.43%
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>619 330.70</b>	<b>837 941.41</b>	<b>35.30%</b>
Recettes de raccordement ( participation AC)	12 000.00	621.00	-94.83%
Prime de l'Agence de l'Eau	0,00	0.00	
Contribution au titre des eaux pluviales	0,00	0.00	
Recettes liées aux travaux	60 000	95 450.00	59.08%
Contribution exceptionnelle du budget général	0 00	0.00	
Autres recettes (préciser)	0 00	0.00	
<b>Total autres recettes</b>	<b>72 000,00</b>	<b>96 071.00</b>	<b>33.43%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>691 330.70</b>	<b>934 012.41</b>	<b>35.10%</b>

### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	416 739,12	419 366.48	0.63%
<i>dont abonnements</i>	90 108.90	91 768.66	1.84%
Redevance eaux usées usage non domestique	1 675 663.76	1 327 961.96	-20.75%
<i>dont abonnements</i>	71.94	71.52	-0.58%
Recette pour boues (stanger)	156 095,23	144 383.00	-7.50%
Recette pour effluents importés ( matières de vidange)	660.63	5 794.03	777.05%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-9 768,81	-27 515.39	181.70%
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>2 239 389.93</b>	<b>1 869 987.08</b>	<b>-16.50%</b>
Recettes liées aux travaux	30 325,00	34 745.00	14.58%
Produits accessoires	667,00	2 941.00	340.93%
<b>Total autres recettes</b>	<b>30 992,00</b>	<b>37 686.00</b>	<b>-21.60%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>2 270 381.93</b>	<b>1 907 673.08</b>	<b>-15.98%</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau (avec redevances AELB) au 31/12/2018 : 2 770 045 € (2 915 066 au 31/12/2017).

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 95,63% des 4 028 abonnés potentiels (95,89% pour 2017).

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	7%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>95</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 95 pour l'exercice 2018 (95 pour 2017).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec	3 211	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2017).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec	3 211	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2017).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec	3 211	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2017).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole ( Boues chaulées)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	354.8
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage ( Boues non chaulées)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	849.8
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration ou Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	NC
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1 204,6

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2017).

NB : Plan d'épandage - Nouvel arrêté préfectoral ICPE en date du 12 mai 2017



## 4. Financement des investissements

### 4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	350 686,34	620 996.19
Montants des subventions en €	6 000,00	28 010.49
Montants des contributions du budget général en €	0,00	0.00

### 4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [2018] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		2 631 860,38	2 406 389.96
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	222 985,88	225 470.43
	en intérêts	60 610,73	55 973.79

### 4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2018, la dotation aux amortissements a été de 359 685.15 € (357 071.41 € en 2017).

#### 4.4. **Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**



#### **Actions mises en œuvre par le délégataire dans le cadre du contrat de DSP :**

##### **Sur le système de collecte:**

- Repérage du réseau en classe A (géolocalisation et recalage du réseau sur SIG sur 2017- 2018 et 2019)
- Analyse patrimoniale du réseau ( en 2017 et tous les 2 ans)
- Diagnostic permanent du réseau (en 2017 et tous les 2 ans) avec le plan d'actions suivant : modélisation mathématique du réseau, contrôle de 100% des branchements sur 3 ans, mesure des débits et qualité des eaux (Boitiers Sofrel sur les postes de refoulement, sondes piézocapacitives sur Kergorvo et Kernaeret...)
- Curage annuel préventif minimum de 10% de linéaire de réseau
- ITV sur 3 300 ml/an.
- Curage préventif minimum des postes de refoulement 2 fois/an
- 1ere campagne de diagnostic des métaux lourds (pose de pieuvres sur le réseau) reportée en 2018.
- Réhabilitation du poste de refoulement DIWAN (reprise du génie civil) en 2018

##### **Sur la station d'épuration**

*Amélioration et sécurisation de l'atelier de chaulage des boues ( juillet aout 2018) :*

- Déplacement de la pompe gaveuse
- Mise en place d'une nouvelle trémie de chaulage plus grande et équipée de trappes de visites sécurisée et d'un capteur de niveau radar
- Adaptation de la vis de reprise des boues sorties centrifugeuse à la nouvelle configuration
- Renouvellement de la conduite de sortie gaveuse, de l'injection de polymère de lubrification et renouvellement du pressostat de sécurité. d'une vanne d'isolement pour permettre le démontage du refoulement et la maintenance de la pompe et rajout d'un capteur de pression et d'un capteur de température.
- Trémie tampon de chaux rabaissée pour faciliter l'exploitation et la maintenance
- Mise en place d'une armoire électrique dédiée pour le pilotage des équipements de chaulage (vis doseuse et pompe gaveuse). Régulation de l'injection de chaux et du pompage de boues boues en fonction du niveau dans la trémie.

## Projet de travaux de la collectivité ou études :

Projets à l'étude	Année prévisionnelle de démarrage études/ travaux/ réalisation	Montants prévisionnels en €HT
<b>Système de collecte (SC) : renouvellement de réseau</b>		
Rue Guy Ropartz	2019	53 426
Rue Duchesse Anne	2019	137 622
Rue de la piscine	2019	53 171
Rue Postollec et rue de Saisy	2019	103 106
Rue Cadoudal	2019	45 000
Rue préfet Colignon	2019	27 000
Rue Jean Bart	2019	27 000
Rue Georges Clémenceau(partie haute)	2019	90 000
Rue Jean Jaures	2019	37 856
Rue marcel Marc	2019	80 000
Rue de Kerhenor	2019	45 000
Rue jean Sébastien Corvellec	2019	65 000
Rue de la tour d'auvergne et des ursulines	2019/2020	90 000
Rue Caillarec et rue Georges Clémenceau (partie basse)	2019/2020	70 000
Rue Aqueduc Romain	2019/2020	150 000
Rue Raymond Poincaré	2019/2020	80 000
Rue Zon	2019/2020	110 000
Rue Saint Pol Roux	2019/2020	30 000
Rue Hollo	2020/2021	40 000
Rue des genêts	2020	45 000
Rue Marion du Faouët	2020	25 000
<b>Système de collecte (SC) : Extension de réseau</b> Maîtrise d'œuvre et travaux d'extension du réseau collectif à Kerniguez/camping	2019	260 000
<b>Système de collecte</b> : mise en conformité de branchements et études	2019	6 788
<b>Système de collecte</b> : études réhabilitation PR (Diwan, Kervoasdoué, Synutra)	2019/2020	60 000

#### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année de réalisation	Montants en €HT
<i>Système de collecte : Renouvellement de réseau</i> - Kerampuilh	2018	16 420
<i>Système de collecte : Renouvellement de réseau</i> - Impasse des oiseaux	2018	27 215
<i>Système de collecte : Renouvellement de réseau</i> - Rue Lamartine	2018	36 675
<i>Système de collecte : dévoiement /renouvellement réseau</i> - Secteur kan ar Mor	2018	35 450
<i>Système de collecte : Renouvellement de réseau</i> - Hameau des châtaigniers	2018	31 579
<b>Etudes</b>		
Assainissement camping	2018	4 780
Compléments SDAEU, zonage EU, évaluation environnementale	2018	29 430.52
Mise en conformité de branchements et études	2018	2 868

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service eau et assainissement a reçu 16 demandes d'abandon de créance et en a accordé 16. Pour l'assainissement 228,67 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0001 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2018 (0,0001 €/m<sup>3</sup> en 2017).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## **6. Tableau récapitulatif des indicateurs**

		Valeur 2017	Valeur 2018
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6 875	6 786
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	12	12
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	1 445,8	1 204,6
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,69	2,72
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95,89%	95,63%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	95	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0001	0,0001